

## Etats financiers annuels de SICAV

### **AMEN PREMIERE SICAV**

AMEN PREMIERE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 avril 2022**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FMBZ KPMG TUNISIE représenté par Mme Emna RACHIKOU.

#### **BILAN** (Unité : en DT)

		Note	31/12/2021	31/12/2020
<b><u>ACTIF</u></b>				
<b><u>AC1</u></b>	<b><u>Portefeuille Titres</u></b>	<b>4.1</b>	<b><u>49 030 687,837</u></b>	<b><u>49 114 358,740</u></b>
a-	Action et valeurs assimilées		0,000	2 222 115,955
b-	Obligations et valeurs assimilées		49 030 687,837	46 892 242,785
<b><u>AC2</u></b>	<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>		<b><u>8 535 072,119</u></b>	<b><u>21 553 128,421</u></b>
a-	Placements monétaires	<b>4.2</b>	4 024 103,426	5 008 461,256
b-	Disponibilités	<b>4.3</b>	4 510 968,693	16 544 667,165
<b><u>AC4</u></b>	<b><u>Autres actifs</u></b>	<b>4.4</b>	<b><u>64 353,031</u></b>	<b><u>31 763,714</u></b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>57 630 112,987</b>	<b>70 699 250,875</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
<b><u>PA1</u></b>	<b><u>Dettes sur opérations de pension livrées</u></b>	<b>4.5</b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b><u>PA2</u></b>	<b><u>Opérateurs créditeurs</u></b>	<b>4.6</b>	<b><u>110 284,345</u></b>	<b><u>138 272,036</u></b>
a-	Opérateurs créditeurs		110 284,345	138 272,036
<b><u>PA3</u></b>	<b><u>Autres créditeurs divers</u></b>	<b>4.7</b>	<b><u>114 356,014</u></b>	<b><u>122 775,400</u></b>
a-	Autres créditeurs divers		114 356,014	122 775,400
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>224 640,359</b>	<b>261 047,436</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>				
<b><u>CP1</u></b>	<b><u>Capital</u></b>	<b>4.8</b>	<b><u>54 868 399,731</u></b>	<b><u>67 847 337,894</u></b>
<b><u>CP2</u></b>	<b><u>Sommes distribuables</u></b>	<b>4.9</b>	<b><u>2 537 072,897</u></b>	<b><u>2 590 865,545</u></b>
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs		553,598	35,729
b-	Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 536 519,299	2 590 829,816
<b>ACTIF NET</b>			<b>57 405 472,628</b>	<b>70 438 203,439</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>			<b>57 630 112,987</b>	<b>70 699 250,875</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>	<b><u>4.1</u></b>	<b><u>2 639 960,028</u></b>	<b><u>2 816 286,601</u></b>
<b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	<b><u>4.2</u></b>	<b><u>1 323 404,397</u></b>	<b><u>991 585,080</u></b>
<b>Total des revenus des placements</b>		<b><u>3 963 364,425</u></b>	<b><u>3 807 871,681</u></b>
<b><u>Intérêts des mises en pension</u></b>	<b><u>4.10</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	<b><u>4.11</u></b>	<b><u>-619 602,014</u></b>	<b><u>-714 319,090</u></b>
<b>Revenu net des placements</b>		<b><u>3 343 762,411</u></b>	<b><u>3 093 552,591</u></b>
<b><u>Autres charges</u></b>	<b><u>4.12</u></b>	<b><u>-117 166,811</u></b>	<b><u>-118 095,786</u></b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b><u>3 226 595,600</u></b>	<b><u>2 975 456,805</u></b>
<b><u>Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b><u>-690 076,301</u></b>	<b><u>-384 626,989</u></b>
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>		<b><u>2 536 519,299</u></b>	<b><u>2 590 829,816</u></b>
<b><u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		<b><u>690 076,301</u></b>	<b><u>384 626,989</u></b>
<b><u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u></b>		<b><u>-197 317,055</u></b>	<b><u>57 069,903</u></b>
<b><u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u></b>		<b><u>122 451,817</u></b>	<b><u>39 140,583</u></b>
<b><u>Frais de négociation de titres</u></b>		<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b><u>3 151 730,362</u></b>	<b><u>3 071 667,291</u></b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
(Unité : en DT)

	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
<b>AN1</b> <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<b><u>3 151 730,362</u></b>	<b><u>3 071 667,291</u></b>
a- <u>Résultat d'exploitation</u>	<u>3 226 595,600</u>	<u>2 975 456,805</u>
b- <u>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</u>	<u>-197 317,055</u>	<u>57 069,903</u>
c- <u>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</u>	<u>122 451,817</u>	<u>39 140,583</u>
d- <u>Frais de négociation de titres</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<b>AN2</b> <u>Distributions de dividendes</u>	<b><u>-2 432 087,552</u></b>	<b><u>-4 806 822,886</u></b>
<b>AN3</b> <u>Transactions sur le capital</u>	<b><u>-13 752 373,621</u></b>	<b><u>-12 603 871,401</u></b>
a- <b><u>Souscriptions</u></b>	<b><u>271 407 207,073</u></b>	<b><u>309 571 429,588</u></b>
<u>Capital</u>	<u>261 370 535,354</u>	<u>304 246 623,432</u>
<u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	<u>170 354,626</u>	<u>315 230,375</u>
<u>Régularisation des sommes distribuables</u>	<u>9 866 317,093</u>	<u>5 009 575,781</u>
b- <b><u>Rachats</u></b>	<b><u>-285 159 580,694</u></b>	<b><u>-322 175 300,989</u></b>
<u>Capital</u>	<u>-274 297 764,142</u>	<u>-316 443 807,980</u>
<u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	<u>-147 198,763</u>	<u>- 337 290,131</u>
<u>Régularisation des sommes distribuables</u>	<u>-10 714 617,789</u>	<u>-5 394 202,878</u>
<b>Variation de l'actif net</b>	<b><u>-13 032 730,811</u></b>	<b><u>-14 339 026,996</u></b>
<b>AN4</b> <u>Actif net</u>		
a- <u>En début de l'exercice</u>	<u>70 438 203,439</u>	<u>84 777 230,435</u>
b- <u>En fin de l'exercice</u>	<u>57 405 472,628</u>	<u>70 438 203,439</u>
<b>AN5</b> <u>Nombre d'actions</u>		
a- <u>En début de l'exercice</u>	<u>697 786</u>	<u>823 367</u>
b- <u>En fin de l'exercice</u>	<u>564 834</u>	<u>697 786</u>
<b>Valeur liquidative</b>	<b><u>101,632</u></b>	<b><u>100,945</u></b>
<b>Taux de rendement</b>	<b><u>4,36%</u></b>	<b><u>3,70%</u></b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**ANNUELS ARRETES AU 31-12-2021**

**1- Présentation de la société**

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire de distribution constituée le 24 Avril 1993 et entrée en exploitation le 02 Octobre 1995.

**2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31-12-2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

**3.2- Evaluation des placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de

cotation à un prix différent ;

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

Le portefeuille de la société Amen Première Sicav ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.3- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.4- Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

#### 4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### 4.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2021 d'obligations, d'actions et valeurs assimilées et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	1	0,000
Obligations	2	13 505 288,293
Bons de trésor assimilable	3	35 525 399,544
<b>Total</b>		<b>49 030 687,837</b>

##### 4.1.1- Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

###### (1) Actions et valeurs assimilées:

Le solde de ce poste est nul au 31/12/2021.

###### (2) Obligations :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2021	En % de l'actif net	Garantie bancaire
AB 2009 CA	18 000	359 910,000	363 913,200	0,63%	
AB 2009 CB	13 000	259 935,000	263 689,400	0,46%	
AB 2012 B	60 000	600 000,000	610 512,000	1,06%	
AB 2012 BB	10 000	100 000,000	101 752,000	0,18%	
AB 2020-3	10 000	1 000 000,000	1 065 128,000	1,86%	
AB SUB 2021-01	5 000	500 000,000	524 080,000	0,91%	
AB2008 TA	25 000	333 276,830	344 001,313	0,60%	
AB2008 TAA	40 000	533 245,300	550 333,300	0,96%	
AB2008 TB	15 000	525 000,000	543 120,000	0,95%	
ATB 2009 TB1	5 000	150 000,000	154 236,000	0,27%	
ATL 2016-1 C	2 000	80 000,000	82 555,200	0,14%	
ATL 2021 -1	3 000	300 000,000	300 757,480	0,52%	
ATTIJ 2017	4 000	80 000,000	82 790,400	0,14%	
ATTIJ 2017	10 000	200 000,000	206 976,000	0,36%	
BATAM 2001 (i)	20 000	2 000 000,000	0,000	0,00%	
BNA 2009	10 000	199 980,000	206 348,000	0,36%	
BNA 20091	10 000	199 980,000	206 348,000	0,36%	
BTE 2011/B	5 000	275 000,000	287 280,000	0,50%	
EN 2021 CAT. B /5	20 000	2 000 000,000	2 070 976,000	3,61%	
EN 2021 CAT. B /5 2EME T	20 000	2 000 000,000	2 049 376,000	3,57%	
EN 2021 CAT. B /5 3EME T	10 000	1 000 000,000	1 008 680,000	1,76%	
SERVICOM16 (ii)	1 000	100 000,000	0,000	0,00%	
TL SUB 2016	2 500	150 000,000	157 898,000	0,28%	
TLG 2016-1 B	5 000	200 000,000	209 208,000	0,36%	
ATTIJ LEASING 2017-1	5 250	105 000,000	105 176,400	0,18%	
UIB 2009/1C	16 000	640 000,000	653 785,600	1,14%	
UIB 2011/B	15 000	750 000,000	763 260,000	1,33%	
UIB 2011-1BB	5 000	250 000,000	254 420,000	0,44%	
UIBSUB2016	16 000	320 000,000	338 688,000	0,59%	
<b>TOTAL</b>		<b>15 211 327,130</b>	<b>13 505 288,293</b>	<b>23,53%</b>	

(i) L'encours BATAM (société en règlement judiciaire) d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 000 000 DT est provisionné en totalité après des décotes compensées par des plus-values réalisées sur BTA.

(ii) L'encours SERVICOM d'AMEN PREMIERE SICAV de 100 000 DT est provisionné en totalité. Les montants des intérêts non réglés à AMEN PREMIERE SICAV s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 20 KDT (Intérêts calculés au taux initial).

L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020. Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT, il est à noter que jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, « Servicom » n'a pas réglé ledit montant. En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés «SERVITRADE SA» et «SERVICOM INDUSTRIES SA», et ce, à concurrence respectivement de 6 667 actions et 3 333 actions pour AMEN PREMIERE SICAV.

### (3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2021	En % de l'actif net
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)	4 000	3 912 240,000	4 035 858,082	7,03%
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)B	3 213	3 207 537,900	3 264 326,134	5,69%
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS) E	7 787	7 787 000,000	7 924 631,491	13,80%
BTA 6% AVRIL 2024	4 000	3 852 000,000	4 015 923,288	7,00%
BTA 6% AVRIL 2024A	500	482 000,000	498 490,411	0,87%
BTA 6% AVRIL 2024B	500	481 500,000	498 860,411	0,87%
BTA 6% AVRIL 2024C	500	482 000,000	499 290,411	0,87%
BTA 6% AVRIL 2024D	500	481 750,000	499 075,411	0,87%
BTA 6% AVRIL 2024E	1 000	960 500,000	998 340,822	1,74%
BTA13042028	1 000	915 000,000	953 621,360	1,66%
BTA290327	3	2 775,000	2 895,644	0,01%
BTA290327A	12 537	11 829 913,200	12 334 086,079	21,49%
<b>TOTAL</b>		<b>34 394 216,100</b>	<b>35 525 399,544</b>	<b>61,89%</b>

#### 4.1.2- Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

Acquisition	Coût d'acquisition
Emprunt obligataire	800 000,000
BTA/Emprunt national	5 000 000,000
Titres OPCVM	69 693 944,492
<b>TOTAL</b>	<b>75 493 944,492</b>

#### 4.1.3- Les sorties (cessions et remboursements) du portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

##### (1) Cessions :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Emprunt Obligataire	0,000	0,000	0,000
Titres OPCVM	71 698 743,382	71 821 198,766	122 455,384
BTA	0,000	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>71 698 743,382</b>	<b>71 821 198,766</b>	<b>122 455,384</b>

## (2) Les remboursements :

- Les remboursements des obligations au cours de l'exercice 2021 totalisent 3 788 469 DT.
  - La société Amen Première Sicav a réalisé des moins-values sur remboursement d'Emprunts Obligataires totalisant 3,567 DT.

### 4.1.4- Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des obligations	668 583,115	720 073,088
Dividendes	247 638,305	0,000
Revenus des BTA	1 723 738,608	2 096 213,513
<b>TOTAL</b>	<b>2 639 960,028</b>	<b>2 816 286,601</b>

### 4.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de cette rubrique est de 4 024 103,426DT au 31/12/2021. Il se détaille comme suit :

Désignation	Date souscription	Emetteur	Montant	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	En % de l'actif net
PL100122	10/12/2021	BIAT	1 509 995,939	10/01/2022	9 368,501	1 500 627,438	1 507 264,022	7,25%	2,63%
PL280222	15/11/2021	BT	1 020 662,746	28/02/2022	21 107,280	999 555,466	1 008 894,551	7,24%	1,76%
PL280222 B	09/12/2021	BIAT	1 017 266,686	28/02/2022	16 327,815	1 000 938,871	1 005 521,635	7,25%	1,75%
PL280222 D	13/12/2021	BIAT	508 291,801	28/02/2022	7 761,693	500 530,108	502 423,218	7,25%	0,88%
<b>TOTAL</b>			<b>4 056 217,172</b>		<b>54 565,289</b>	<b>4 001 651,883</b>	<b>4 024 103,426</b>		<b>7,01%</b>

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des Certificats de dépôt	350 961,376	155 643,001
Revenus de Comptes Rémunérés	50 612,595	217 288,804
Revenus des prises en Pensions Livrées	921 830,426	618 653,275
<b>TOTAL</b>	<b>1 323 404,397</b>	<b>991 585,080</b>

#### 4.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2021 à 4 510 968,693 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Avoirs en banque	4 510 968,693	7,86%
<b>TOTAL</b>	<b>4 510 968,693</b>	<b>7,86%</b>

#### 4.4- Autres Actifs

Les autres actifs se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Intérêt courus /compte rémunéré	64 353,031	31 763,714
<b>Total</b>	<b>64 353,031</b>	<b>31 763,714</b>

#### 4.5 Dettes sur opérations de pension livrées

Le solde de ce poste est nul au 31/12/2021.

#### 4.6 Opérateurs Créditeurs

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Gestionnaire	14 314,279	16 088,067
Dépositaire	95 970,066	122 183,969
<b>Total</b>	<b>110 284,345</b>	<b>138 272,036</b>

#### 4.7 Autres Créditeurs Divers

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Retenue à la Source	86 155,281	96 785,153
Jetons de Présence	22 475,022	18 391,956
TCL	0,000	1 163,066
CMF	5 725,711	6 435,225
<b>Total</b>	<b>114 356,014</b>	<b>122 775,400</b>

#### 4.8 Capital

Le capital se détaille comme suit :

<b>Capital social au 31-12-2020</b>	<b>67 847 337,894</b>
Souscriptions	261 370 535,354
Rachats	-274 297 764,142
Frais de négociation de titres	0,000
VDE/emp.société	-2 100 000,000
VDE/titres.Etat	78 285,000
VDE / titres OPCVM	0,000
+/- V réalisée emp.société	-3,567
+/- V réal/titres Etat	0,000
+/- V réal/ titres OPCVM	122 455,384
+/- V report/oblig.société	2 100 000,010
+/- V report/titres.Etat	-58 285,000
+/- V report/titres OPCVM	-217 317,065
Regu. Des sommes non dist.(souscription)	170 354,626
Regu. Des sommes non dist.(rachat)	-147 198,763
<b>Capital au 31-12-2021</b>	<b>54 868 399,731</b>

(\*) Chiffres modifiés par rapport à la situation du 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 publiée et ce suite à un reclassement entre les sous rubriques capital et régularisation des sommes non distribuables.

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021 s'élève à - 13 032 730,811 Dinars.

Le nombre de titres d'Amen Première au 31/12/2021 est de 564 834 contre 697 786 au 31/12/2020. Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

<b>Nombre d'actionnaires au 31-12-2020</b>	<b>927</b>
Nombre d'actionnaires entrants	21
Nombre d'actionnaires sortants	-93
<b>Nombre d'actionnaires au 31-12-2021</b>	<b>855</b>

#### 4.9 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2021 s'élèvent à 2 537 072,897 DT contre 2 590 865,545 DT au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Sommes distribuables des exercices antérieurs	553,598	35,729
Résultat d'exploitation	3 226 595,600	2 975 456,805
Régularisation du résultat d'exploitation	-690 076,301	-384 626,989
<b>Total</b>	<b>2 537 072,897</b>	<b>2 590 865,545</b>

#### 4.10- Intérêts des mises en pensions

Il s'agit des intérêts supportés au titre des opérations de mise en pension. Le solde de cette rubrique au 31/12/2021 est nul.

#### 4.11 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire Amen Invest, composée d'honoraires de gestion administrative et comptable calculés sur la base de 0.2%TTC de l'actif net annuel de AMEN PREMIERE SICAV et d'une commission de gestion de portefeuille calculée sur la base de 0,05%TTC de l'actif net annuel d'AMEN PREMIERE SICAV plafonnée à 413 000 Dinars TTC par ans, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN PREMIERE SICAV et AMEN INVEST ;

Ce plafonnement a été révisé de 413 000 Dinars à 474 000 Dinars TTC par ans à partir du 21 Juillet 2014.

- la rémunération de Amen Bank composée de :

A- Une commission de dépositaire, TVA comprise, de :

% de l'Actif de Amen Première Sicav	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 DT par an, TVA comprise (le taux actuellement en vigueur est de 19%).

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

B- Une commission de distribution, TVA comprise, de 0,595% de l'actif d'Amen Première Sicav (taux TVA en vigueur 19%), Le taux de cette commission variera automatiquement suivant le taux de la TVA.

Les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire sont détaillées dans le tableau ci-après :

Désignation	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	180 958,540	205 669,137
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	29 750,000	29 750,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	408 893,474	478 899,953
<b>Total</b>	<b>619 602,014</b>	<b>714 319,090</b>

#### 4.12- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge TCL. Il enregistre également la Contribution Sociale de solidarité instituée par la loi de finances pour l'année 2018 et fixée à 200 DT pour les sociétés exonérées de l'impôt sur les sociétés.

Le coût des services bancaires ainsi que les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique. Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Redevance du CMF	72 383,415	82 267,655
Sces bancaires et assimilés	2 519,385	4 196,021
TCL	9 008,331	7 632,110
Jetons de présence	20 200,000	24 000,000
Commissions encourues (*)	13 055,680	0,000
<b>Total</b>	<b>117 166,811</b>	<b>118 095,786</b>

\* Il s'agit des commissions sur le dénouement des opérations sur les pensions livrées.

## 5- DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS

Données par action	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Revenus du portefeuille titres	4,674	4,036	5,306	5,370	4,892
Revenus des placements monétaires	2,343	1,421	0,264	1,079	1,196
<b>Total des revenus de placements</b>	<b>7,017</b>	<b>5,457</b>	<b>5,570</b>	<b>6,449</b>	<b>6,088</b>
Intérêts des mises en pension	0,000	0,000	-0,124	0,000	0,000
Charges de gestion des placements	-1,097	-1,024	-0,986	-1,066	-1,067
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>5,920</b>	<b>4,433</b>	<b>4,459</b>	<b>5,383</b>	<b>5,021</b>
Autres charges	-0,207	-0,169	-0,156	-0,165	-0,536
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>5,713</b>	<b>4,264</b>	<b>4,303</b>	<b>5,219</b>	<b>4,485</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-1,222	-0,551	1,535	-0,917	-0,802
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>4,491</b>	<b>3,713</b>	<b>5,839</b>	<b>4,302</b>	<b>3,683</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	1,222	0,551	-1,535	0,917	0,802
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0,350	0,082	0,108	0,031	-0,140
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,217	0,056	-0,077	-0,536	-0,191
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation</b>	<b>-0,133</b>	<b>0,138</b>	<b>0,031</b>	<b>-0,505</b>	<b>-0,331</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>5,580</b>	<b>4,402</b>	<b>4,335</b>	<b>4,714</b>	<b>4,155</b>
<b>Résultat non distribuable</b>	<b>-0,133</b>	<b>0,138</b>	<b>0,031</b>	<b>-0,505</b>	<b>-0,331</b>
<b>Régularisation du résultat non distribuable</b>	<b>0,041</b>	<b>-0,032</b>	<b>-1,948</b>	<b>0,109</b>	<b>0,060</b>
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-0,092</b>	<b>0,106</b>	<b>-1,917</b>	<b>-0,396</b>	<b>-0,271</b>
Distribution de dividendes	3,712	5,838	4,302	3,683	3,902
Valeur liquidative	101,632	100,945	102,964	103,345	103,122
<b>Ratio de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,86%	0,87%	0,87%	0,85%	0,85%
Autres charges/actif net moyen	0,16%	0,14%	0,14%	0,13%	0,43%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	4,46%	3,63%	3,78%	4,18%	3,57%
<b>Nombre d'actions</b>	<b>564 834</b>	<b>697 786</b>	<b>823 367</b>	<b>1 054 042</b>	<b>1 532 910</b>
<b>Actif net moyen</b>	<b>72 323 520</b>	<b>82 038 822</b>	<b>93 680 257</b>	<b>131 734 238</b>	<b>192 478 533</b>

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### Etats financiers – Exercice clos au 31 Décembre 2021

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 13 Mars 2019, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 sur :

- L'audit des états financiers de la société Amen Première SICAV (la société) tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 57 630 113 DT et un résultat de l'exercice de 3 151 730 DT.
- Les autres obligations légales et réglementaires.

Les états financiers ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états

#### ***I. – Rapport sur les états financiers :***

##### ***Opinion :***

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers de la Société, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

##### **Fondement de l'opinion :**

2- Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### **Paragraphe d'observation :**

3-Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AMEN PREMIERE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière

de normalisation comptable.

**Rapport de Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice :**

4-La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2021 incombe à cet organe de direction. Ledit rapport est établi par le gestionnaire de la SICAV conformément aux dispositions de l'article 140 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'article **266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales**, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

**Responsabilités de la direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers :**

5-Le Conseil d'Administration de la société est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

**Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers :**

6-Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport du commissaire aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie

significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. - Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne :**

1- En application des dispositions de **l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994** portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombent au gestionnaire et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis au gestionnaire.

### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :**

2- En application des dispositions de **l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001**, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons constaté que la Société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

### **Autres obligations légales et réglementaires :**

1- En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous signalons à l'Assemblée Générale qu'au cours de l'accomplissement de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons relevé que :

- Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Décembre 2021, 7,83% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 12,17% au-delà du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

- Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 53.054.791DT au 31 Décembre 2021, et représente une quote-part de 92,06% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 12,06% en dessous du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents

Tunis, le 04 Avril 2022

**Le Commissaire aux Comptes :**  
***FMBZ - KPMG TUNISIE***

**EMNA RACHIKOU**

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 décembre 2021**

1- En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer, ci-dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

Votre conseil d'administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

### **B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

Les conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2021 :

**B.1-** Convention de dépôt conclue avec Amen Bank en vertu de laquelle Amen Première Sicav confie à Amen Bank l'ensemble des tâches relatives à son dépôt. En contrepartie des services de dépositaire exclusif des titres et des fonds d'Amen Première Sicav, Amen Bank percevra mensuellement :

- une commission de dépositaire taxe à la valeur ajoutée comprise, calculée quotidiennement par application à l'actif journalier d'Amen Première Sicav d'un taux variable selon le montant de cet actif.
- une commission de distribution taxe à la valeur ajoutée comprise, calculée quotidiennement par application à l'actif journalier d'Amen Première Sicav d'un taux de 0,595% compte tenu du changement du taux de TVA applicable de 18% à 19% en 2018.

Ces commissions se sont élevées en 2021 à la somme de 438 643 DT en toutes taxes comprises.

**B.2-** Convention de gestion conclue avec Amen Invest en vertu de laquelle Amen première Sicav confie à Amen Invest la mission de gestionnaire. En contrepartie des prestations effectuées, Amen Invest perçoit mensuellement :

- des honoraires en rémunération de la gestion administrative et comptable calculés quotidiennement au taux de 0,2% de l'actif net journalier d'Amen Première Sicav.

- des commissions en rémunération de la gestion du portefeuille titres calculées quotidiennement au taux de 0,05% de l'actif net journalier d'Amen Première Sicav.

La rémunération de Amen Invest en vertu de cette convention est plafonnée à 350.000 DT par an en HT, soit 413.000 DT par an en toutes taxes comprises. Ce plafonnement a été révisé de 413.000 Dinars à 474.000 Dinars TTC par ans à partir du 21 Juillet 2014. En 2021, la rémunération d'Amen Invest en tant que gestionnaire s'est élevée à la somme de 180 959 DT en toutes taxes comprises.

**C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :**

Aucune rémunération n'est accordée au Président Directeur Général de Amen Première Sicav ni aux autres membres du Conseil d'Administration de la société en dehors des jetons de présence décidés par l'assemblée générale annuelle et mentionnés dans les notes aux états financiers annexés à notre rapport général.

Tunis, le 04 Avril 2022

**Le Commissaire aux Comptes :**  
***FMBZ - KPMG TUNISIE***  
**EMNA RACHIKOU**